C.F.T.C. vous défendre

Ligne de Service à Forfait

Un choix compliqué !

LSF : Mode d'emploi

La Direction vous propose deux choix :

- ⇨ Conserver en l'état la LSF.
- ⇨ Renoncer à la LSF en choisissant une offre dans la liste fournie qui sera remisée à 60%.

Ces deux choix ne sont pas très souples :

- vous ne pouvez pas modifier la LSF : ni baisser le forfait téléphonique, ni choisir la gratuité de l'abonnement téléphonique sans forfait,
- une liste restrictive d'offres éligibles à la remise de 60%, car elle en exclut les forfaits mobiles et les offres « Open ».

Ces deux solutions produisent un Avantage en Nature qui s'ajoute à votre salaire. Il est soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

C'est pourquoi la C.F.T.C. vous invite à explorer un 3ème choix : vérifiez si une offre commerciale client « Orange » ou « Sosh » ne vous serait pas plus profitable.

Chaque cas étant unique, la C.F.T.C. vous invite à joindre un conseiller commercial, seul apte à vous proposer la meilleure solution suivant votre profil de consommateur.

Afin que vous soyez acteur de votre LSF en toute connaissance, la **C.F.T.C.** a demandé à Orange d'organiser des séances d'informations dans chaque Direction, avec la présence de conseillers commerciaux, pour donner des outils aux salariés afin de les guider dans leurs choix.

Vous voulez être informés ?
Soutenez la pétition de la C.F.T.C. mise en ligne sur notre site !

Le forfait Vidéo On Demande

Quel que soit votre choix vis-à-vis de la LSF, dès lors que vous avez une offre internet à Orange ou à Sosh, vous pouvez, via le formulaire mis en ligne, demander à bénéficier de ce Crédit VOD annuel de 120€ pour 2015 à consommer en VOD (pas utilisable pour les Bouquets TV…).

Bon à savoir :

Les 30% de remise salarié ne s'appliqueront à votre consommation en VOD qu'une fois votre Crédit VOD totalement consommé.

Pour la C.F.T.C., le compte n'y est pas. Cet accord perdant (validé par la Cfdt et FO) place le salarié devant un choix compliqué, et diminue son pouvoir d'achat moyen.

Amélioration du pouvoir d'achat : la C.F.T.C. revendique

Pour la VOD :

- l'application de la remise de 30% sur les consommations du Crédit VOD.
- La revalorisation du montant de ce Crédit à 200€ dès 2016.

Pour renforcer « l'esprit maison » :

- Réduction de 30% sur tous les produits vendus par Orange y compris les nouveautés et les accessoires connectés !
- Possibilité pour les salariés d'acheter annuellement autant de terminaux qu'ils ont de lignes, via le « kiosque salariés ».
- Possibilité pour les salariés de pouvoir bénéficier de réductions conséquentes auprès des principaux fournisseurs du Groupe (location de voiture, logiciels Microsoft à prix Groupe…).

C.F.T.C. Orange
20 rue Grimling – 67200 Strasbourg

web: www.cftcvousdefendre.org
contact : info@cftcvousdefendre.org

TFT15/001 - Janvier 2015

La LSF, pour y voir plus clair !

La Direction propose 2 choix :

Conserver la Ligne de Service à Forfait (LSF)

Avantages

- ✓ Fiabilité d'une ligne fixe traditionnelle.
- ✓ Consommations téléphoniques déduites du forfait annuel (UT).

Inconvénients

- ✓ Usage téléphonique uniquement.
- ✓ Pas de modification possible du forfait selon besoin.
- ✓ Soumis à charges sociales
- ✓ Soumis à impôt sur le revenu.

Supprimer le forfait et choisir une offre remisée à 60%

Avantages

- ✓ Remise sur abonnement accès internet ou sur forfait téléphonique.
- ✓ Possibilité d'appliquer la remise sur un abonnement internet Fibre.

Inconvénients

- ✓ Offres à choisir dans liste restreinte :
  - pas d'offre pour mobiles,
  - pas d'offre packagées comme Open.
- ✓ Soumis à charges sociales.
- ✓ Soumis à impôts sur le revenu.

La C.F.T.C. vous encourage à explorer Une Troisième Voie

<u>Suivant votre cas particulier</u> (*vous et les personnes de votre foyer*)

⇨ Vos habitudes de consommation (destinations, durées) en téléphonie fixe et mobile
⇨ Nombres et types d'abonnements mobiles (4G…) et internet détenus
⇨ Vos besoins et attentes actuels

Contactez un Conseiller Orange

Une offre commerciale type Open, Sosh… pourrait être plus avantageuse :

+ Prix packagé de vos abonnements
+ Remises de 30% au salarié (sans charges sociales, ni impôts)
+ Accès à des services supplémentaires.

Vérifiez cette alternative…